



Barème des cotisations

Public	Montant de la cotisation
Particulier	10 €
Collectivité locale	0,02 €/habitant (pop. INSEE) (Plancher : 50 € / Plafond : 1 000 €)
Association ou autre personne morale (< 20 salariés)	50 €
Association ou autre personne morale (> ou = 20 salariés)	150 €

Nous adhérons à l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)*
et nous soutenons le développement des projets locaux et citoyens
d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie.

* Statuts disponibles sur le site internet <https://epv.enr-citoyennes.fr/adherer> ou sur demande.

Informations obligatoires

Nom de la structure adhérente :

Collectivité locale

Association ou autre personne morale : < 20 salariés > ou = 20 salariés

Représentée par : Nom Prénom.....

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Courriel

adhère pour 2023 et verse la somme de euros

par chèque par virement par mandat administratif

Fait à : Le : Signature :

Nous souhaitons recevoir votre lettre d'information pour suivre vos actualités et propositions d'animation.

Nous sommes également membres et/ou actionnaires de la (des) structure(s) du projet EPV suivante(s) :

Site à Watts Bégawatts Isac-Watts Tesdan le vent Eoliennes Citoyennes à Plessé

Plesséole Saint-Gant'éole Citoyen Landiset Etoile solaire Kerwatt EPI*

*Energie Partagée Investissement

Bulletin à envoyer par courrier à :

EPV - 7 rue Saint-Conwoïon - 35600 Redon

Règlement : par chèque à l'ordre d'EPV, par virement ou mandat
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0042 7297 534 CODE BIC : CCOPFRPPXXX

02.99.72.39.49 - secretariat@enr-citoyennes.fr

<https://epv.enr-citoyennes.fr>

